

Décision

Générale

colonial

Décision n° 223 PERSONNEL INDIGENE

n° 223

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 janvier 1943

Numéro JO

n° 6 du 15/03/1943

Date du numéro

15 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé OTBAN ALI, tribu Malsandita, est remplacé dans ses fonctions ad'okal par son frère OTBAN AHMED qui bénéficiera d'une solde mensuelle de 200 francs. Le nommé ABAKRI ANDALLAH, tribu BASSOMA, est remplacé dans ses fonctions d'okal par ABAKRI SILLE, notable de la même fraction. L'intéressé bénéficiera d'une solde mensuelle de 150 francs.